

PROCEDURE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENTREPRISE

MEMENTO DE L'EMPLOYEUR :

Vous souhaitez formaliser les démarches administratives, voici la procédure à suivre :



LES ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR :

Etablir une DPAE auprès de l'URSSAF, faire passer la visite médicale à l'étudiant. Accompagner le jeune tout au long de son cursus en respectant les règles liées à l'apprentissage, notamment dans le cadre du suivi de l'apprenti (participation au comité de pilotage, accueil du professeur référent en entreprise, remplir le livret de l'apprenti), en lui confiant également des missions adaptées et participer au financement de la formation.